

LA SALLE MULTISPORTS

La commune de BELLAC a acquis l'ancien garage rue Vergniaud, pour un montant de 115 000 €.

Pour financer cet achat, elle a vendu l'ancien Hôpital (le Cloître), la maison de l'officier (rue St Exupéry) et la mesure de la rue Barbès.

Ces bâtiments, délabrés et partiellement occupés, auraient nécessité des sommes folles de remise en état et d'entretien que la commune ne possède pas.

Le montant de ces ventes, un peu plus de 110 000 €, a été fixé par les services de France Domaines.

L'ancien garage , après quelques rénovations permettra d'accueillir :

- > Le CS pétanque (une centaine de licenciés),
- > l'activité boxe (plus de 50 participants)
- > le futur garage de la police municipale,
- > des bureaux et réserves pour les associations.

Il sera inauguré dans le courant de l'année 2024

LES PROJETS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

A PROPOS DE LA PISCINE

En 2022 , alors que nous avons tout organisé, en particulier le recrutement des maîtres nageurs... nous n'avons pu rouvrir la piscine qui fuyait ... et qui fuit toujours !

Ce fut un bien triste héritage que cette piscine... fermée 8 années depuis sa rénovation voici 20 ans!

Un premier audit nous a confirmé la gravité de la situation. Nous avons ensuite recherché les entreprises susceptibles d'assurer la réparation, à Bordeaux, à Lyon.. nous attendons encore un devis.

La proposition la plus sérieuse s'élève à environ 800 000 €. Il faut, en effet déposer la totalité du carrelage des plages comme des bassins, refaire le béton des parois, poser soit une résine soit un nouveau carrelage , mais aussi solidifier le sous sol de l'ensemble de la structure.

Au total on peut penser que les travaux atteindraient le million d'euros pour réparer une piscine ouverte 3 mois dans l'année.

La commune n'a pas les moyens financiers de cette réalisation (d'ailleurs à vocation intercommunale). La région n'a plus de financement piscine , les subventions de l'Etat sont aléatoires ... Aussi , la ville de BELLAC est intégrée dans le suivi de l'étude de faisabilité d'une piscine lancée par la Communauté de Communes.

LE CINEMA LE LUX CONNAIT DES DIFFICULTES FINANCIERES

La CAUSE en est sans doute la baisse de la subvention municipale (rappelons qu'en 2021, face à la dramatique situation financière de la commune celle-ci a été contrainte de réduire de moitié les subventions de TOUTES les associations... Depuis, celle versée au cinéma a été augmentée de 41 % pour atteindre 23 000 € (notons que la commune de Bellac est la seule commune à subventionner le Cinéma)

Mais la CAUSE en est encore et surtout la BAISSSE de la fréquentation.

La municipalité de BELLAC , pour aider au développement du cinéma le LUX a proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 700 €.

Le Mot de la majorité

A PROPOS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Contrairement à ce que certains racontent, voire écrivent , nos relations avec la communauté de communes sont excellentes.

Certes, il nous est arrivé d'exprimer notre désaccord (mais c'est bien normal, nous défendons les intérêts de Bellac et de ses habitants) par le vote, par exemple:

- > contre le passage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à la redevance qui est une catastrophe,
- > contre le PLUI qui réduit trop drastiquement les surfaces constructibles de la commune.

Pour le reste , les négociations conduites tranquillement ont permis ou devraient permettre :

- > d'installer l' **ALSH** (centre aéré) dans les locaux de l'ancienne école Ch. Silvestre,
- > de donner à la CdC **la grange du théâtre,**
- > d'ajouter au patrimoine de la commune **le tennis couvert et le gymnase Joli Bois,**
- > d'intégrer dans la CdC **le Relais Petite Enfance , le Multi Accueil (La crèche) ,**

*D'autre part, le bureau de la CdC a demandé à ses services d'étudier la prise de compétence complète de l'**Ecole de Musique et de Danse**, de même une étude de faisabilité, pour **une piscine**, portée par la CdC est lancée , la ville de Bellac est intégrée au suivi de cette étude, enfin des négociations sont en cours pour la vente à la CdC des locaux de Ch. Silvestre pour y installer la totalité des services de la communauté (les associations et institutions qui y sont actuellement logées seraient réparties à la maison des services, à l'étage du CCM, rue J. Jaurès ou rue des maisons Neuves dans les locaux libérés par la CdC*

Souhaitons , pour le bien de Bellac et de la Communauté de Communes que ces projets aboutissent.

Le MOT de L'opposition

LES ECOLES

Le temps de la pause méridienne (12/14h) est toujours difficile à gérer (et pourtant , rappelons-nous, depuis 3 ans les maternelles déjeunent dans leurs écoles ce qui enlève 60 rationnaires au restaurant scolaire des Rochettes.

La commune a embauché un nouvel agent

pour remplacer l'emploi service civique et a recruté une éducatrice spécialisée jusqu'à fin décembre pour aider à la formation des agents municipaux.

CONCERNANT LA SEMAINE SCOLAIRE

Le coût des TAP (périscolaire) dans les écoles à 4jours 1/2 (dont Bellac) s'élève à 79 488 €. Pour notre part nous reversons intégralement le fonds d'amorçage de 11 500 € à la Communauté de Communes.

L'Etat ayant décidé de supprimer ce fonds d'amorçage, les communes concernées (Bellac, Peyrat de Bellac, Berneuil, Blond, Mézières, Nouic) proposent le passage à la semaine de 4 jours.

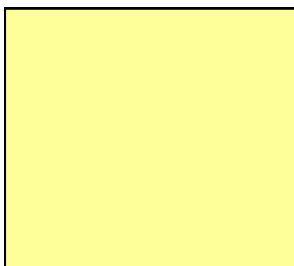
Pour Bellac cela ne changerait rien aux horaires du lundi, mardi, jeudi, vendredi ... le mercredi, les enfants pourraient fréquenter l' ALSH ((le centre aéré) dès 7h30 du matin.

RETOUR SUR L'AUTOMNE 2023 A BELLAC

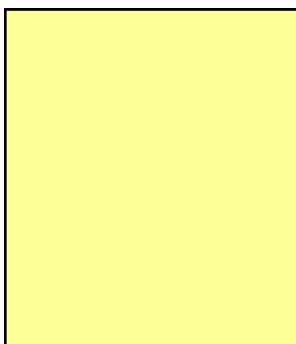
Le jumelage Bellac - Wassertrüdingen



Le Lancement de la saison théâtrale

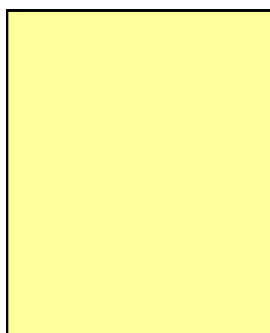


La fête de la bière , la nuit de la mode



Plein succès pour deux grosses manifestations festives, la fête Bière organisée par le comité fêtes le 7 octobre et la nuit de la mode organisée par l'association des commerçants le 14 octobre

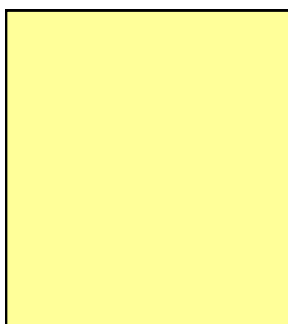
Plantons la vigne dans les Côtes



50 pieds de vigne ont été plantés par les premiers souscripteurs le samedi 21 octobre. des

L'opération sera renouvelée en avril 2024, l'objectif est de planter 100 pieds supplémentaires ... vous pouvez souscrire dès maintenant

Le Vide Grenier du Pont de la Pierre



Le 17 septembre, au parc A. Vallat, Grands succès du Vide Grenier organisé cette année par le comité des fêtes avec de très nombreux exposants mais aussi des animations

mais aussi le forum Pôle Emploi, Le PSY truck, La journée des collectionneurs, Halloween à la Digitale, La rencontre des structures théâtrales, celle des maisons d'écrivains, de la Nouvelle Aquitaine...

Une motion pour le maintien de l'agence du POPULAIRE à BELLAC

Lors du Conseil Municipal du 9 novembre, la Municipalité à soumis une motion pour le maintien de l'agence de Bellac du Populaire du Centre (qui était menacé)
Cette motion a été voté à l'unanimité.

La Direction du quotidien nous a fait part de sa décision finale : **le maintien de l'agence de BELLAC**

PETITES VILLES DE DEMAIN

Pour toutes demandes de subventions concernant le rénovation des logements , s'adresser à Mme LAPORTE , 2 place Carnot BELLAC qui reçoit (avec ou sans rendez-vous) de 9 à 17h :

J. 21 déc.
V. 19 janv.
M. 14 fév.
J. 22 mars
L.15 avril

Tél -> 07.49.26.00.56

mail->

contact.hauteviennne@solihha.fr



Décorations de Noël , rue du Coq , rue Thiers, place Chateaudun...

Les guirlandes électriques seront installées par les services municipaux

Mais les décors de rue sont réalisés et installés par les résidents de John Bost (ex AREHA) aidés par ceux du Vieux Collège et les membres du conseil municipal des jeunes.

Remerciements et félicitations



RECENSEMENT

de la population 2024



La Ville recrute des agents recenseurs

Le Centre Communal d'Action Sociale et la Résidence Autonomie le « Vincou »

Le CCAS a pour mission de soutenir et aider les plus démunis .

Ces aides sont :

-> les aides à vivre (sous forme de bons alimentaires),



-> les aides au règlement des factures (électricité, gaz, fioul, loyer, électroménager, cantine , transports, déménagement, frais d'obsèques...)

*Pour 2023 le montant de ces aides et de **4 812.94 €***

-> les bourses culturelles et sportives, les aides aux séjours de colonies de vacances.. attribuées en fonction du quotient familial.

Ces aides sont décidées par un vote du conseil d'administration du CCAS.

Le CCAS

-> gère aussi la navette municipale , le colis des aînés , le local SDS, l'appartement d'urgence, Le pass senior, les locaux des associations caritatives,

-> participe au transport solidaire,

-> met en place les visites aux personnes isolées (plan canicule et plan grand froid) en partenariat avec les associations caritatives,

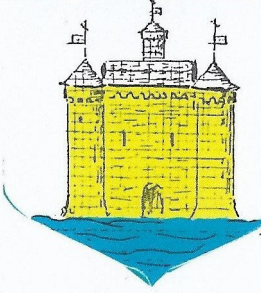
*-> assure la gestion de la **RESIDENCE AUTONOMIE « LE VINCOU »** : 41 studios de 33 m2 non meublés répartis sur trois étages avec ascenseur , une salle de restauration, un salon détente équipé d'une bibliothèque, d'un téléviseur , de jeux..*

L'animatrice de la résidence propose de nombreuses activités gratuites tout au long de l'année.

Pour tous renseignements -> 05.55.68.12.57



L'INFO. de BELLAC N° 13



Décembre 2023



*Madame, Monsieur,
Chers habitants de BELLAC ,*

Décembre 2023 ... la fin d'une année terrible qui a empilé les crises, les guerres !

*A BELLAC , l'année se termine avec des finances toujours dramatiquement fragiles (*) mais à l'équilibre, des investissements en forte progression, une activité économique et commerciale en développement , une vie culturelle, sportive, associative foisonnante ...*

A BELLAC, l'année 2024 devrait permettre l'intensification de ces activités. Vous en trouverez quelques développements dans ce bulletin.

Puissent les conflits, les guerres, les crises s'apaiser dans le monde !

En attendant , je vous souhaite, à chacun, individuellement, un très beau Noël et une très bonne année 2024.

Avec l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,

Claude PEYRONNET



(*) Pour aider au financement de la hausse du coût de l'énergie, l'ETAT nous avait versé 43 000 € en 2022 et promis 95 000 € pour 2023.

Aujourd'hui, l'Etat a décidé de nous retirer ce filet de sécurité énergétique. Nous allons devoir rembourser les 43 000 € et perdre au total 138 000 € !



MARCHE DE NOËL

Samedi 16 Décembre 16h

**16h -> arrivée du Père Noël
carrefour de l'Europe**

PHOTO gratuite avec le Père Noël (17h/ 19h30) maison du Père Noël 30 rue du Coq, Banda de Chateauponsac , chorale de St Sulpice, Les Sautadours du Vincou , Promenade en calèche ...

CONCERT DE NOEL de la Chorale Diapason

**Samedi 16 décembre
19h Eglise de Bellac**



CONCERT DU NOUVEL AN de l'Harmonie de BELLAC

**Samedi 19 janvier 19h
Théâtre du Cloître**

LES TRAVAUX REALISES / EN COURS

Les travaux terminés -> la sécurisation de l'av. de la Libération devant le collège et le lycée professionnel par la pose de feux clignotants au sol devant les ralentisseurs,

-> les travaux routiers de St Sauveur (Rue des Chaumes et des Petites Maisons,) et de Chapterie.

Les travaux en cours (programmation 2023)

- trottoirs rue Thiers,
- trottoirs et stationnement PMR rue de la Liberté,
- trottoirs av. de la Libération et des Rochettes,
- PMR -> Ch. de Gaulle, G. Brassens, R. Coty,
- peinture des vestiaires des Rochettes,
- installation de 6 nouveaux « râteliers » à vélos,
- étage du Centre Culturel des Rochettes,
- travaux dans les côtes (signalétique, sécurisation des rambardes et de l'accès sous le viaduc, théâtre de verdure, réparation des abris, végétalisation de la station d'épuration ...)
- travaux d'aménagement de la maison des services et de la halle multisports

LA MAISON DES SERVICES

LA VEGETALISATION DU CHAMP DE FOIRE

PHOTO.

LE PROJET DE BUDGET 2024

Les dépenses de fonctionnement obligatoires (chauffage, électricité, carburant , salaires des agents ...) devraient, en 2024, représenter une augmentation d'au moins 150 000 €.

Nous avons déjà réalisé toutes les économies possibles : gel de 10 postes d'agents, réduction des dépenses d'éclairage, diminution des dépenses des services techniques, de chauffage, baisse des subventions, etc...

Etant donné la diminution des dotations d'Etat, qui, par exemple, nous reprend les 43 000 € qu'il nous avait accordés en 2022 pour aider aux dépenses d'énergie , ainsi que les 95 000 € promis pour 2023 ...

... nous n'avons donc qu'une seule possibilité pour assurer l'équilibre financier du budget de fonctionnement : le recours à l'impôt et encore le seul qui subsiste pour les communes , l'impôt foncier. Nous devons sans doute augmenter le taux de 3 à 4 % (nous ne connaissons pas le montant de l'augmentation des bases).

Ce faisant, et contrairement à ce qui se raconte, notre taux d'imposition continuera d'être très inférieur à celui d'un très grand nombre de communes de la Hte Vienne (en 2023 , 49 communes de la Hte Vienne avaient un taux d'imposition de la taxe foncière supérieur à celui de Bellac, par exemple: Aix sur V, Chaptelat, Chateauneuf, Condat, Couzeix, Eymoutiers, Feytiat, Isle, Limoges , le Palais, Panazol, Rilhac-Rancon, St Junien, St Yrieix, Solignac, Veyrac, le Vigen, etc ...).